AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1974
FR0011289040-FS0621

25 septembre 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SQLI

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 septembre 2014, la société par actions simplifiée Aurinvest[1] (11 bis rue Portalis, 75008 Paris), a déclaré avoir franchi en baisse, le 22 septembre 2014, le seuil de 5% du capital de la société SQLI et détenir 178 868 actions SQLI représentant 357 736 droits de vote, soit 4,97% du capital et 7,95% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SQLI sur le marché.

[1] Société de capital développement dont le capital est détenu par une soixantaine de personnes physiques, dont M. Michel Demont, président et principal actionnaire détenant 12,9% du capital de Aurinvest.
[2] Sur la base d'un capital composé de 3 596 998 actions représentant 4 498 555 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.